

**Secteurs d'activités extraits du décret 2020-371, annexes 1 et 2, susceptibles de concerner plus spécifiquement le régime agricole :**

<b>SECTEUR de la catégorie A</b> annexe 1 du décret n°2020-371 du 30/03/2020	<b>Précisions ajoutées par la MSA</b>
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	agro tourisme
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	agro tourisme
Restauration traditionnelle	agro tourisme
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	dont centres équestres
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	
Autres activités liées au sport	dont centres équestres, moniteurs de ski dans le cadre de la pluriactivité

<b>SECTEUR de la catégorie B</b> annexe 2 du décret n°2020-371 du 30/03/2020	<b>Précisions ajoutées par la MSA</b>
Culture de plantes à boissons	café, thé, maté, cacao, autres plantes à boisson
Culture de la vigne	
Pêche en mer	
Pêche en eau douce	pêche à des fins commerciales en eaux intérieures, la capture de crustacés et de mollusques d'eau douce, la capture d'animaux aquatiques
Aquaculture en mer	
Aquaculture en eau douce	
Fabrication de foie gras	
Élevage de pintades, de canards et d'autres oiseaux (hors volaille) lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration	
Exploitations agricoles des filières dites festives lorsqu'au moins 50% du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration	
Production de boissons alcooliques distillées*	la fabrication de boissons alcoolisées distillées destinées à la consommation : whisky, cognac, gin, liqueurs, spiritueux consommés à l'eau, autres apéritifs à base d'alcools, etc.
Fabrication de vins effervescents*	la fabrication de champagnes, la production de vins mousseux et de crémants
Vinification	

Fabrication de cidre et de vins de fruits*	
Production d'autres boissons fermentées non distillées*	la fabrication de vermouths et d'autres vins aromatisés
Fabrication de bière*	la fabrication de bière par fermentation, à partir d'eau, de malt et de houblon, la fabrication de panachés et de bières sans alcool ou faiblement alcoolisées
Production de fromages sous appellation d'origine protégée ou indication géographique protégée*	
Fabrication de malt	
Herboristerie/horticulture/commerce de gros de fleurs et plans	
Mareyage et commerce de gros de poissons, coquillages, crustacés	
Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	
Commerce de détail de fleurs, en pot ou coupées, de compositions florales, de plantes et de graines	
Fabrication de produits alimentaires lorsqu'au moins 50% du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises des secteurs de l'événementiel, de l'hôtellerie ou de la restauration	
Autres intermédiaires du commerce en denrées et boissons	
Commerce de gros de fruits et légumes*	
Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles*	
Commerce de gros alimentaire spécialisé divers*	
Commerce de gros alimentaire*	
Commerce de gros non spécialisé*	
Commerce de détail de viande, produits à base de viandes sur éventaires et marchés	
Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande*	
Entreprises de transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques des filières dites festives lorsqu'au moins 50% du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration	
* Doit être le prolongement d'une l'activité de culture/élevage pour dépendre de la MSA	